



SAINT MALO GOLF RESORT

REGLEMENT INTERIEUR

CHAMPS D'APPLICATION

Le règlement du Saint Malo Golf Resort est applicable à toute personne, se trouvant dans les limites du golf, quelle que soit la raison de sa présence. Le règlement du Saint Malo Golf Resort concerne toutes les installations mises à disposition par le club. Par installations, il faut entendre : les parcours, l'Academy, le putting-green, la chipping zone, le club house, le Proshop, les parkings, ... etc.

A. GENERALITES

- 1. LE SAINT MALO GOLF** est une propriété privée.
- 2.** Pour optimiser la gestion du planning, le secrétariat pourra à tout moment décaler de 20 minutes plus tard les parties afin de les regrouper (départ de 4 joueurs maximum toutes les 10 mn)
- 3.** Toute personne jouant au golf en France doit être en possession d'une licence de la fédération française de golf (en vente sur place).
- 4.** Un joueur sur le parcours a le droit d'avoir son caddie. Il est responsable de ce dernier, de sa tenue et de l'application des règles de sécurité et de l'étiquette.
- 5.** Une tenue vestimentaire correcte est exigée pour jouer au golf.
- 6.** Vous êtes dans le devoir de respecter l'étiquette du jeu de golf pour préserver le terrain en bon état, et de n'infliger aucune gêne pour le jeu des autres parties. Tout joueur omettant les principes élémentaires de l'étiquette (céder le passage en cas de retard, remettre les divots, réparer les pitchs, ratisser les bunkers...) pourra se voir interdire l'accès au parcours.
- 7.** Vous devez de respecter le temps de jeu préconisé de 4h35 pour 18 trous et 2h20 pour 9 trous, faute de quoi le commissaire de parcours sera en droit de vous demander d'accélérer, voire de ramasser votre balle et de recoller avec la partie vous précédant.
- 8.** Les enfants âgés de moins de 12 ans, justifiant d'un index, ont accès au parcours en étant accompagnés d'un adulte.
- 9.** Tous les joueurs sur le parcours doivent disposer de leur propre équipement (un sac de golf et clubs par joueur, balles, chaussures, relève pitch...)
- 10.** Le secrétariat est seul habilité à accorder un départ sur un trou autre que le départ du n° 1.
- 11.** Le site du Saint Malo Golf et la Cévaër Green Academy sont sous vidéo surveillance.
- 12.** Les voiturettes électriques ne peuvent transporter que 2 passagers à la fois. Aucune dérogation ne sera faite pour le transport de plus de 2 personnes, y compris pour les pros enseignants.

13. Seules les personnes à partir de 18 ans et en possession du permis de conduire sont autorisées à conduire les voiturettes.

14. Nos amis les animaux, quelle que soit leur taille, sont acceptés sur les parcours et à la Cévaër Green Academy, tenues en laisse et sous la responsabilité de leur maître.

B. ORGANISATION DES DEPARTS

1. Les réservations peuvent être faites soit en ligne sur le site www.saintmalogolf.com pour bénéficier de tarifs préférentiels, soit par téléphone, ou sur place à l'accueil du golf. Les réservations prises sur le site internet sont non annulables, non remboursables et non modifiables.

2. Les réservations peuvent être enregistrées 14 jours à l'avance.

3. Toute réservation doit être nominative et le handicap du joueur doit être précisé.

4. La gestion des parties est sous la responsabilité du secrétariat

5. Toute annulation doit être faite au plus tard 48 heures avant la réservation, dès l'ouverture du secrétariat, par respect pour les autres usagers du parcours.

6. Toute personne ayant fait une réservation doit impérativement se présenter au secrétariat du golf pour s'annoncer au minimum 20 minutes avant le départ.

7. Les invités et les visiteurs doivent s'acquitter de leurs droits de jeu (green fees) à l'accueil avant de s'engager sur le parcours.

8. Le golf se réserve le droit d'ajuster les créneaux réservés aux compétitions, dans le cas de réservations groupes réalisées en amont.

C. PRACTICE

Vous pourrez vous entraîner à la Cévaër Green Academy, selon les possibilités suivantes :

1. En tant qu'adhérent du Saint Malo Golf Resort et/ou de l'Ecole de golf

2. En tant que visiteurs

3. En tant que stagiaires

D. CADDY-MASTER – VESTIAIRES GOLF & ACADEMY

1. Nous proposons à la location pour notre clientèle, des casiers aux vestiaires pour le rangement de leurs effets personnels. La direction recommande de ne pas y laisser d'objets de valeur, et décline toute responsabilité en cas de vol ou d'effraction.

2. En tant que membres, vous avez la possibilité de louer un emplacement pour entreposer votre matériel de golf chez le Caddy Master du golf et/ou de la Cévaër Green Academy. Cette prestation n'inclut pas le gardiennage, le nettoyage et/ou l'assurance en cas de vol.

E. PARKING

1. Nous vous prions de bien vouloir utiliser exclusivement le parking matérialisé par des emplacements.

2. Nous vous demandons de ne laisser aucun objet de valeur en vue dans votre voiture et déclinons toute responsabilité en cas de vol ou d'effraction.

3. Des caméras-vidéo assure la surveillance des parkings, 24h/24h.

F. TERRAIN

- 1.** Par courtoisie, les jardiniers s'arrêtent de travailler lorsqu'ils aperçoivent les joueurs sur leur trajectoire, toutefois, ils pourront terminer un travail en cours comme la tonte d'un green ou le ratissage d'un bunker si celui-ci ne prend que quelques minutes.
- 2.** Toute forme de manque de respect envers un collaborateur du golf pourra faire l'objet de sanctions : expulsion du terrain, suspension de l'adhésion, sans aucune contrepartie financière.
- 3.** En cas de mauvaises conditions météorologiques, la direction du golf peut fermer le terrain et interdire les voiturettes ou exiger qu'elles ne circulent que sur les chemins.
- 4.** Les voiturettes sont strictement interdites sur les avants greens. Les golfeurs en voiturette sont donc priés de rejoindre le chemin et de contourner les greens.
- 5.** Les chaussures de golf sont obligatoires pour avoir accès aux parcours.
- 6.** Préservation des parcours :
 - a. Terrain :** sur le terrain, les joueurs doivent remettre en place et aplanir les divots (les plaques de gazon) qu'ils ont arrachés en exécutant leur coup. Ils doivent éviter de causer des dommages au terrain en faisant des coups d'essai.
 - b. Départs :** les coups d'essai sont interdits sur les départs. Les voiturettes, les chariots et les sacs ne doivent pas circuler ou stationner sur les départs.
 - c. Green :** sur le green, les joueurs doivent réparer soigneusement les pitchs faits par leur balle ou les dégâts faits par leurs chaussures. Ils doivent replacer le drapeau avant de quitter le green et ceci en évitant d'endommager le bord du trou. Il est interdit notamment d'extraire la balle du trou avec son putter. Les joueurs veilleront à ne pas jeter le drapeau sur le green.
 - d. Bunker :** après avoir joué dans un bunker, les joueurs doivent soigneusement ratisser les traces qu'ils ont faites dans le sable en jouant ou en marchant. Le joueur doit entrer et sortir par les parties basses du bunker.
 - e. Voiturettes, chariots :** les joueurs veilleront à ne pas causer de dégâts au terrain avec leur voiturette ou leur chariot et contourneront les greens, avant-greens et départs.
 - f. Entraînement :** l'entraînement (grand jeu et petit jeu) n'est pas autorisé sur le parcours. La zone de chipping et le putting green du golf sont à utiliser pour l'entraînement.

G. COMPETITIONS

- 1.** Les règles appliquées sont celles établies par le Saint Malo Golf Resort suivies des recommandations éventuelles de la Fédération Française de Golf et des règles locales du Club.
- 2.** Sauf indication contraire, les inscriptions seront ouvertes 15 jours avant et seront closes 2 jours avant à 17h00.
- 3.** Toutes les compétitions seront ouvertes à l'exception des compétitions privées.
- 4.** Vous pourrez obtenir votre heure de départ la veille de la compétition, à partir de 12h00, sur notre site internet : www.saintmalogolf.com.
- 5.** Vous pourrez choisir, lors de l'inscription à la compétition, l'une des tranches horaires proposées (sous réserve de disponibilité).
- 6.** Aucune modification ne sera acceptée une fois la liste des départs terminée. Un compétiteur annulant sans raison valable sa participation pourra voir son index augmenter, selon les règles appliquées par la ffgolf. Le golf se donne le droit de refuser un compétiteur au cumul de 3 annulations non justifiées.
- 7.** La direction se réserve le droit d'interdire l'accès aux compétitions, à toute personne qui ne s'est pas présentée par le passé à 3 compétitions du club sans en avoir informé au préalable le secrétariat.

8. Toute personne étrangère devra présenter un certificat de rattachement à une fédération avec mention de son index en cours.

9. Le certificat médical, ou désormais le questionnaire de santé, enregistré à la ffgolf est obligatoire pour toute participation à une compétition.

10. Lors de la remise des prix, si la personne récompensée n'est pas présente, le lot est remis au suivant dans sa série.

11. Les droits d'engagement sont perçus à l'accueil avant le départ du joueur. La carte de score est remise à ce moment.

12. Les compétiteurs doivent se présenter au départ au moins 10 minutes à l'avance.

13. Les téléphones portables sont impérativement placés en mode silencieux pour ne pas gêner les autres joueurs.

14. Toute réclamation doit être adressée au Comité de Direction de l'épreuve.

15. Les marques de départ sont déterminées selon les recommandations de la ffgolf, par série d'appartenance de chaque joueur, consultable sur votre espace.

16. En cas de retard par rapport au rythme de jeu recommandé : la règle § *H alinéa 2. a* du présent règlement s'applique en compétition. Pour une compétition en stableford = le trou ne rapporte pas de point ("croix "), en match play = trou partagé entre les 2 camps.

H. L'ETIQUETTE

1. Tous les joueurs doivent avoir une bonne connaissance de l'étiquette qui doit être observée sur le terrain et en dehors de celui-ci.

2. Quelques aspects importants sont rappelés dans ce règlement :

a. Éviter le jeu lent, respecter les joueurs qui vous suivent. Si le rythme n'est pas respecté : le commissaire de parcours avertit 1 fois, au 2ème retard avéré l'équipe devra ramasser sa balle et recoller à la partie précédente.

b. Vous ne devez pas jouer avant que les joueurs qui vous précédent soient absolument hors d'atteinte.

c. La règle du "Ready Golf" dont le concept pourrait se résumer ainsi : "le premier qui est prêt, joue" ! doit être privilégiée.

d. Les joueurs doivent quitter le green dès qu'ils ont terminé le trou. Ils doivent enregistrer leur score sur le départ suivant.

e. Les chariots doivent être placés en sortie de green, en direction du prochain trou, quand les joueurs atteignent le green.

f. Si vous cherchez une balle, vous disposez de 3 minutes de recherche. N'hésitez pas à jouer une balle provisoire.

g. Ne gênez pas un joueur qui se prépare à exécuter son coup en parlant, en bougeant ou en vous tenant près de lui ou dans sa ligne.

h. Les joueurs accompliront leur parcours en suivant l'ordre des trous et sans couper un ou plusieurs trous.

i. Les joueurs doivent respecter la signalisation mise en place.

I. LICENCES

- 1.** Seuls les joueurs licenciés auprès de la fédération française de golf, peuvent accéder aux installations du Saint Malo Golf Resort. Cette licence doit être présentée à l'accueil.
- 2.** Les étrangers doivent justifier d'une licence de leur pays d'origine
- 3.** Les accompagnateurs présents sur le parcours assument les risques encourus sous leur entière responsabilité.
- 4.** Tous les sinistres causés par des balles de golf aux propriétés riveraines ou aux personnes ou véhicules sur les voies publiques doivent être déclarés à l'accueil du Saint Malo Golf Resort. Ces sinistres sont couverts par l'assurance intégrée à la licence ffgolf.

J. COTISATION

- 1.** Plusieurs catégories d'adhésion sont proposées chaque année. L'adhésion est un droit d'accès aux installations du Saint Malo Golf Resort pendant sa période de validité, dans les conditions de sa catégorie et dans la limite des disponibilités.
- 2.** Toute demande d'annulation ou de suspension pour des raisons médicales devra être formulée par écrit auprès du partenaire Le Club Golf.

K. MANQUEMENT AU REGLEMENT GENERAL

Tout manquement au règlement intérieur du golf peut faire l'objet d'une sanction. Les sanctions sont données selon la gravité des cas, pouvant aller jusqu'à la suspension de l'accès aux parcours et aux installations du Club sans remboursement du green fee ou de la cotisation.

François MOUROCQ
Directeur Général

Signature Membre :
« Lu et approuvé »